



CAPD du 29 mai 2018

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur académique,

Nous nous réunissons aujourd'hui essentiellement pour valider le projet d'affectations de la phase principale du mouvement 2018 et pour traiter du passage à la Hors Classe. Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour, l'actualité sociale et politique mérite notre attention.

Le débat est vif aujourd'hui sur l'avenir de la fonction publique et des services publics, certains souhaitent même les remettre fondamentalement en cause. Dans les discussions, concertations ou négociations entre le gouvernement et les syndicats, l'UNSA Fonction Publique participera aux débats et entend peser pour que ses propositions soient retenues. L'ambition de l'UNSA est de convaincre que « **le service public n'est pas une charge, mais une chance !** » et nous affirmons avec force que les services publics sont porteurs de l'intérêt général, vecteurs de solidarité et de cohésion sociale. C'est pourquoi l'UNSA estime que les agents publics doivent être reconnus par leurs employeurs et mieux rémunérés. **Aucune réforme ne pourra se concevoir durablement contre et sans les agents publics. L'UNSA sera également très attentive face à toute remise en cause du paritarisme** : le projet gouvernemental privilégiant l'individualisation des carrières tout en retirant aux CAP une grande partie de leurs prérogatives ouvrirait la voie à l'opacité et donc à un risque majeur d'iniquité de traitement entre les personnels.

Nous souhaitons également évoquer l'actualité directe de notre Ministère et aborder les « **recommandations** » de M. Blanquer ! Nous notons le terme employé et rappellerons à nos collègues qu'il ne s'agit pas de consignes. Les pratiques préconisées ne sont en rien révolutionnaires, elles sont en partie largement appliquées par les enseignants. Mais leur côté restrictif et dogmatique interpelle. Notre ministre réserve sa parole en priorité aux organes de presse plutôt qu'aux enseignants et laisse continuellement entendre que les enseignants et leurs pratiques sont seuls responsables des difficultés de leurs élèves. Il serait bien inspiré de prendre connaissance de ce communiqué des IEN de l'Unsa : « les enseignants sont des professionnels consciencieux et efficaces qui, massivement et naturellement, s'orientent vers des pratiques pédagogiques efficaces et cohérentes. » Monsieur le ministre ne cesse de parler de l'Ecole de la confiance mais il génère ainsi plutôt mal-être et défiance que bien-être et confiance. Le SE-Unsa demande que le ministère propose plutôt aux enseignants des formations de qualité, s'appuyant sur les dernières avancées de la recherche pour les aider à mettre en œuvre les programmes de 2015 et 2016.

Le ministre veut à présent définir le contenu et les modalités des APC. Dans la note de service publiée au BO spécial n°3 du 26 avril dernier concernant la lecture, le ministre décide que les « APC sont consacrées à des activités de lecture pour ménager plus de place encore à la lecture ». Le SE-Unsa lui rappelle que le cadre réglementaire des APC n'est pas modifié et qu'il est

toujours fixé par un décret dans le Code de l'Éducation, décret qui est donc supérieur à une simple note de service. Le SE-Unsa rappelle aussi que l'organisation des APC continue de relever d'une proposition du conseil des maîtres. Le Se Unsa soutiendra les collègues et les équipes dans la défense de leur autonomie pédagogique.

Venons-en à l'actualité des enseignants de Saône et Loire : d'abord, **le mouvement**. Il met une fois encore en évidence la problématique de la direction d'école : les directions occupent presque toute la place des postes non pourvus. La disparition des aides, une automatisation des tâches parfois chronophage et la faiblesse du statut de l'école placent les directeurs, qui sont aussi enseignants par ailleurs, dans l'impossibilité d'assumer l'ensemble des responsabilités qui leur incombent. Leurs missions ne cessent de se complexifier, tant sur le plan de l'organisation interne de l'école et de l'animation pédagogique que sur celui des relations avec les parents, les partenaires institutionnels ou associatifs. La charge est aujourd'hui trop lourde, plus encore quand on la met en rapport avec les temps de décharge accordés.

Concernant le passage à la hors-classe nous pouvons constater que la prise en compte de l'ancienneté de grade, et non l'AGS, défavorise de facto les enseignants qui ont eu une carrière d'instituteurs avant de passer dans le corps de professeur des écoles. Par ailleurs, l'appréciation étant conservée pour les campagnes de promotion ultérieures, que faut-il conseiller aux collègues qui ont reçu un simple avis « satisfaisant », parfois uniquement parce que leur IEN ne les connaissait pas et ne pouvait pas se prononcer ? Pourront-ils demander un rendez-vous de carrière pour faire évoluer leur situation ? Pour le SE UNSA, une appréciation "figée" ne peut être acceptable. **Le SE UNSA vous demande, Monsieur le Directeur Académique, que ces appréciations puissent être révisées chaque année.**

Par ailleurs, une information concernant les **ineats / exeats** est à l'ordre du jour de cette CAPD. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de groupe de travail sur ce sujet difficile qui impacte particulièrement la vie des personnels. Nous attirons à nouveau votre attention sur le devenir des collègues validés, puis recalés, lors de la phase informatisée des permutations.

Disponibilité et temps partiels seront également évoqués. Ils font partie des besoins de nos collègues, et les refus éventuels pour manque de moyens ou nécessité de service augmentent les risques de décompensation des personnels. En quoi un enseignant à temps plein contraint, qui risque d'être arrêté pour raison de santé et donc à remplacer de façon inopinée, est-il utile au service ?

Pour terminer, nous tenons à remercier les personnels des services pour leur travail lors de cette phase complexe qu'est le mouvement et pour la transmission des documents.

Les élues CAPD du SE Unsa 71